

COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2021

Annexe de "La Vie Annaysienne"

RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2021

Présents :

M. Yves TERLAT – M. Albert DANCOISNE – Mme Angèle DUPAYAGE – M. Pascal FROISSART – Mme Astrid BEAUCOURT – M. Marcel GAPENNE – Mme Béatrice HONORE – M. Alexandre DERISBOURG – M. Jean-Claude HOFFMANN – Mme Martine DEMEYERE – M. Claude DRUELLE – Mme Sonia PRIEM – M. Dominique LABALETTE – Mme Arlette SOLTYS – M. Didier ROBIDET – Mme Louissette TAILLEZ- M. Pascal CAMPEL – M. David KUSNIREK – Mme Arlette CORTES – M. Bernard BIDAULT

Excusés :

Mme Michèle MOREN (pouvoir à M. Marcel GAPENNE) – M. Philippe THUMEREL (pouvoir à Mr Alexandre DERISBOURG) – Mme Sandrine DELPIERRE (pouvoir à M. Didier ROBIDET) – Mme Adelaïde DELATTRE (pouvoir à Mme Martine DEMEYERE) – M. Philippe SEWERYN (pouvoir à M. Pascal CAMPEL)

Absents :

Mme Chantal CHRISTMANN – M. Tony DEDOURGE



Modification du Procès-Verbal de la séance du 29 septembre 2021

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 29 septembre 2021 sera modifié suite aux observations de M. LABALETTE : concernant l'extinction de l'éclairage public, la publication des résultats économiques de la mesure, ainsi que les résultats du sondage effectués auprès des annaysiens.

Votes Pour : 17 Votes Contre : 5 Abstentions : 3

Autorisation d'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité des conseillers municipaux, autorise Monsieur le Maire à procéder, par anticipation à l'engagement, la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement :

- dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2021 pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs.

M. CAMPEL explique le vote de son groupe en précisant n'être pas suffisamment informé en temps réel des décisions prises en matière de dépenses d'investissement.

Votes Pour : 19 Votes Contre : 6



Modification du tableau des effectifs

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le tableau des effectifs mis à jour afin de permettre les nominations des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année et d'éventuels recrutements ou mutations à venir.



Demande de subvention à la DSIL pour le projet Salle de sport

L'assemblée autorise, à la majorité, le dépôt d'une demande de subvention de 300 000€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le projet de salle de sport.

M. LABALETTE fait remarquer que le conseil doit décider de l'endettement de la commune et s'étonne que le conseil ne délibère pas sur les autres demandes de subvention. M. le Maire lui conseille de revoir ses notes et lui répond que les autres subventions ont déjà été examinées et autorisées lors des précédents conseils municipaux. Il fait remarquer aussi qu'ici, il s'agit d'autoriser la sollicitation d'un soutien supplémentaire auprès des services de l'Etat et précise que le projet sera présenté en fin de séance par l'Assistant Maître d'Ouvrage de la commune ETYO. Il explique que le débat d'orientation budgétaire puis le vote du budget 2022 amèneront le conseil à se positionner sur les emprunts à contracter pour la réalisation de l'équipement sportif. Ce n'est pour le moment pas à l'ordre du jour de cette délibération ni séance.

M. CAMPTEL affirme que la DSIL n'amènera pas les 32 % espérés de reste à charge. M. le Maire lui rétorque qu'en matière de présentation de projet, on précise toujours les hypothèses de reste à charge pour le porteur de projet. Il réaffirme que toutes les précautions sont prises par la maîtrise d'œuvre pour respecter le cahier des charges financier même si les aléas sont toujours possibles. Il s'agit ici de voter une demande de subvention qui pourrait ne pas arriver.

M. BIDAULT demande si l'augmentation des matériaux et l'explosion des matières premières ont été prises en considération dans le plan de financement présenté. M. le Maire le lui confirme car les entreprises ont remis leurs offres en juillet dernier.

Votes Pour : 18 Votes Contre : 7

Cessions de terrains communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession de 21m² d'un terrain cadastré Section AD590 à M. et Mme ECAILLET sis rue Kléber Rolle, au tarif fixé par France Domaines et précise que les frais inhérents seront à la charge des acquéreurs. Le Conseil Municipal approuve aussi la cession du terrain enclavé cadastré Section AD5 pour une superficie de 1 448 m², à M. TEFAL et Mme CAUET, sis à Annay 37, chemin des Postes.



Gare d'eau – Partage des honoraires d'avocat

Depuis 2017, la Commune d'Annay-sous-Lens a alerté à plusieurs reprises les services de l'État sur le comportement de deux entreprises implantées sur le site de la gare d'eau, qui ont accumulé des volumes importants de déchets industriels sur des terrains privés.

Considérant les risques que font peser ces accumulations de déchets sur la santé de la population riveraine d'une part, l'atteinte à l'image et par là à l'attractivité du territoire d'autre part, les communes d'Annay, de Pont-à-Vendin et d'Estevelles, la CALL et plusieurs riverains ont confié à un cabinet d'avocats la défense de leurs intérêts. Leur objectif commun est de faire cesser le trouble, d'obtenir la remise en état des terrains et plus largement réparation du préjudice subi.

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte que le Conseil Communautaire de l'agglomération de Lens-Liévin, le Conseil Municipal de Pont à Vendin et le Conseil Municipal d'Estevelles décident de contribuer aux honoraires des avocats missionnés et de verser à la Commune d'Annay-sous-Lens la somme de 11 345 € correspondant à leur quote-part des frais engagés au cours du 2^{ème} semestre 2021. La contribution de l'agglomération est de 50 % et pour les autres collectivités, est proportionnelle à leur population pour les 50 % restant.

Assurance statutaire Lot n°3

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Celui-ci permet de couvrir les agents dans le cadre d'un contrat d'assurance statutaire tout en permettant à la commune de bénéficier de cotisations à des taux avantageux.



Sujets divers évoqués

M. CAMPEL souhaite savoir si dans le cadre des travaux d'assainissement route de Lille, une compensation financière pourrait être accordée aux commerçants impactés. M. le Maire lui rappelle que les commerces ont toujours été accessibles et que celle-ci serait éventuellement du ressort de la CALL en charge des travaux.

Mme TAILLEZ revient sur le problème de rétrocession du secteur géré par Maisons et Cités rue d'Auvergne notamment à cause du défaut d'entretien des noues. M. le Maire signale que Maisons et Cités n'est pas réactif sur ce dossier et précise que la Ville ne peut intervenir en matière d'entretien sur ces lieux s'ils ne sont pas rétrocédés.

M. CAMPEL souhaite connaître la raison pour laquelle le Groupe Scolaire Péri-Curie ne dispose pas d'Internet depuis la rentrée. M. DANCOISNE explique que l'émetteur-récepteur du Centre Bergerand est hors service et qu'une proposition de devis à hauteur de 3 600€ vient de lui être communiquée. Il rappelle qu'avec le dossier « socle numérique », la consolidation de l'accès internet est prévue notamment par le biais du câblage des bâtiments et de l'accès à la fibre. Un dispositif provisoire devrait être mis en place après les vacances de Noël pour pallier ce problème.

M. CAMPEL signale de grosses perturbations et l'exaspération croissante des riverains en raison d'un chantier de construction rue du 19 mars 1962. M. le Maire lui explique que plusieurs rappels ont été faits aux propriétaires et qu'un constat d'huissier a été réalisé en présence des protagonistes. Ceux-ci ont également été mis en demeure d'afficher leur permis de construire et se sont engagés à nettoyer cette voie régulièrement.

Présentation du projet de salle de sport par le cabinet ETYO, AMO de la commune

Le cabinet ETYO rappelle que la construction de cet équipement sportif s'inscrit dans une démarche de Haute Qualité Environnementale avec la volonté de respecter les principes suivants :

- La gestion de l'énergie, le confort thermique et le confort visuel des usagers par une bonne orientation du complexe.
- La gestion de l'eau pluviale à la parcelle.
- La maintenance et l'entretien des ouvrages avec la facilité d'accès aux équipements techniques et ouvrages.
- Le confort acoustique des usagers et des riverains par la prise en compte des nuisances sonores.
- La végétalisation abondante de la parcelle.
- L'utilisation d'énergies renouvelables : Production de chauffage et d'eau chaude sanitaire par géothermie couplée avec une chaudière gaz ; présence de panneaux solaires ; cuve de récupération d'eau de pluie

Le Cabinet détaille ensuite le plan de financement en matière de dépenses qui s'élève au total à 4 940 735,38 € HT et le plan de financement en recettes qui pourrait s'élever à 3 055 336,73 € hors dotation de soutien à l'investissement local (montant sollicité à hauteur de 300 000 €). Le reste à charge pour la Commune pourrait s'élever à 1 885 398,65 € hors recette éventuelle DSIL.

A ce jour environ 500 000 € de dépenses ont déjà été mandatées (concours d'architecte, frais d'études, de géomètre). De plus, des recettes de cessions de terrains devraient intervenir durant ces prochaines années : Bois des Mottes et l'éco-quartier près de la salle de sport. Celles-ci se rajouteront à la possibilité d'investissement.

La Caisse des Dépôts et Consignations s'est engagée à suivre le projet d'investissement à hauteur de 2,2 millions d'euros. Vraisemblablement, la commune n'aura besoin d'emprunter qu'à hauteur de 1,5 millions d'euros.

M. DERISBOURG insiste sur la politique sportive de la Commune et la volonté de défendre le sport pour tous. Il rappelle la labellisation « Terre de jeux 2024 » et l'adhésion récente au Club Olympe. Il ne comprend pas certains comportements visant à ne pas aller dans le sens de l'octroi d'une subvention, ce qui revient à mettre le projet en danger.

M. KUSNIREK demande si le matériel sportif est compris dans le prix annoncé. M. le Maire lui répond que les principaux équipements sont évidemment prévus.

M. KUSNIREK regrette que le gardiennage ne soit pas prévu et pense qu'il sera compliqué de conserver l'équipement en bon état car la salle sera située à proximité des habitations. M. le Maire précise que la vidéo-surveillance est déjà intégrée au projet. M. KUSNIREK pense que cela ne règlera pas tout. Il mentionne aussi la gêne occasionnée aux habitations voisines. M. le Maire lui rappelle que le bâtiment a été volontairement enterré de 1,50 mètre pour limiter ces nuisances et qu'une étude d'impact a été réalisée pour gêner le moins possible les riverains.

M. le Maire conclut en précisant que ce projet est remarquable et remarqué par les différentes instances publiques (Région, Département, etc.). Il relève aussi qu'il n'impacte pas les ressources communales et participe à la rénovation de l'image de la ville.

M. DRUELLE remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce projet qui a commencé il y a 8 ans. Des remerciements sont adressés également au Cabinet ETYO qui continuera à suivre le projet et aux techniciens qui se sont investis depuis quelques années.

Dans tous les domaines, les élus de notre groupe s'acharnent à proposer des initiatives riches pour les annaysiens et en matière d'investissement, nous faisons ce que nous disons : nous répondons aux besoins pour améliorer notre cadre de vie, effectuer les réparations, et le projet de construction de la salle de sport avance bien. Pourquoi donc certains élus s'opposent-ils à la recherche de subventions tout en critiquant le montant et le reste à charge pour la commune ?

Aucun des secteurs sous notre responsabilité n'a échappé à notre action !

Culture : avec les Tiots loupiots, les enchanteurs ;

Petite enfance avec le Relais Petite Enfance le Lieu d'Accueil Enfants-parents, la semaine de la Parentalité ;

Informatique : avec les plans d'équipements et d'accès à internet aux écoles subventionnés pour garantir l'accès des écoliers au Web dont toutes les écoles se sont bien servies pendant la pandémie ; ouverture aux seniors et aux habitants d'ateliers d'initiation ou de renforcement des connaissances informatiques ;

Associations : en maintenant des subventions pour aider au redémarrage ;

Action sociale dans l'investissement pour le local Solidarité ;

Activités périscolaires et restauration : en adhérant au dispositif de la Cantine à un Euro ;

Salle de sport : un beau projet qui sera réalisé en totalité par des entreprises et sociétés de notre région, conforme aux ambitions de notre siècle, propre en énergie et qui coûtera moins à la commune que ce qu'ont coûtées les rénovations de voiries de la cité Leclerc en leur temps, quasi sans subvention ! Rappelons que l'équipe précédente dont est issue l'opposition actuelle, a engagé deux crédits de 900 000 et 700 000 euros, ce qui a bien grevé les finances de notre première mandature mais ne nous a pas empêché de mener des initiatives riches pour les annaysiens.

Notre salle bénéficiera des nombreuses et importantes aides publiques du département, de la Région, de l'Etat et de l'Agence Nationale du Sport. La qualité du projet sportif tout comme celle de la construction a retenu leur attention et nous les en remercions. Il devrait rester entre 1.87 et 1.5 millions d'euros à la charge de la commune, et, c'est tout à fait acceptable pour l'endettement de notre commune comparativement à d'autres de même strate.

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Tony Dedourge, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

DU SPORT SINON RIEN

Projet salle de sport : L'énergie positive dont bénéficiera la salle des sports, semblait souffler sur l'équipe majoritaire lors de la présentation du plan de financement par la société ETYO. Sans être opposé au fait de chercher des subventions pour réduire le reste à charge de la commune lors de travaux ; la démesure du projet dans son ensemble (environ 6 millions d'euros TTC) nous a fait voter contre. Si un emprunt de 2,2 millions d'euros semble pouvoir être possible auprès de la caisse des dépôts et de consignation couvrant la somme manquante (entre 1.5 et 1.8 millions), qu'en est-il des dépassements budgétaires inhérents à ce type de constructions ? Sans objet selon le Maire lors des échanges en conseil ! Il suffit pourtant de parcourir le dernier rapport de la cour des comptes consacré aux finances publiques locales pour s'en convaincre. Les magistrats de la cour concluant que les choix d'investissements des collectivités se révèlent trop souvent disproportionnés au regard de leurs moyens financiers et des besoins des habitants. CQFD.

Groupe scolaire Péri-Curie: Disparu depuis le 17/09/2021, internet devrait réapparaître provisoirement en janvier 2022 suite à notre questionnement en conseil municipal. Le culte du corps s'implanterait-il à la place de celui de l'esprit à Annay ? Prenez soin de vous, de votre famille et de vos amis. Excellente année 2022 à toutes et tous.

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN